

Image not found or type unknown



Quitter le travail plus tôt pour causes d'intempéries

Par **Jaya**, le **17/12/2009** à **16:23**

Bonjour,
Mon fils travaille à plus de 30 km de chez nous (il est en alternance) et prend sa voiture pour y aller.
Aujourd'hui avec la neige il est arrivé en retard, il rattrapera plus tard la 1/2heure perdue.
La question qu'il se pose est: puis je partir plus tot du travail pour rentrer à la maison en raison de la distance à parcourir et des intempéries sans avoir à rattraper le temps de travail perdu?
Y a t'il une loi, règlement ... qui autorise cela?
Je ne pense pas, mais je ne sais pas tout... quelqu'un le sait il?
Cordialement
Jaya